

LA FORMATION EN DROIT

Préparer ensemble
un meilleur
cheminement
en droit



Résumé de la Conférence annuelle 2016

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada



Résumé de la conférence

Des dirigeants d'ordres professionnels de juristes et de différentes facultés de droit du Canada se sont réunis au mois d'octobre 2016 à St. Andrews by-the-Sea, au Nouveau-Brunswick, en vue de discuter de la formation en droit. La conférence intitulée « **La formation en droit : Préparer ensemble un meilleur cheminement en droit** » était organisée par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Son programme a été élaboré en collaboration avec les ordres professionnels de juristes et certains acteurs du milieu de l'enseignement du droit.

La conférence offrait aux participants l'occasion de prendre part à des échanges dynamiques portant sur les principaux enjeux et défis auxquels sont confrontés les professeurs en droit. Les discussions ont permis aux participants de faire des rapprochements entre les entités responsables de la préparation des membres de la profession juridique et la complexité des enjeux qui s'inscrivent dans le cadre de la formation continue en droit. La conférence a en outre donné la chance aux participants d'explorer divers moyens pour améliorer la communication et renforcer la collaboration dans la préparation de la prochaine génération d'avocats et de notaires du Québec.

La conférence a réuni les principales parties prenantes de la formation canadienne en droit, notamment des membres du milieu de l'enseignement en droit, des doyens d'un certain nombre de facultés de droit, des dirigeants élus et des cadres supérieurs d'ordres professionnels de juristes, le Conseil de la Fédération ainsi que certains membres clés de son personnel et les chefs de divers groupes nationaux. Voici les groupes ayant assisté à la conférence : le Conseil des doyens et des doyennes des facultés de droit du Canada (CDFDC), l'Association canadienne des professeurs de droit (ACPD), l'Association canadienne pour l'enseignement clinique du droit (ACECD), la Canadian Association for Legal Ethics (CALE), l'Association canadienne des bibliothèques de droit (ACBD), l'Association du barreau canadien (ABC) et l'Association du barreau autochtone (ABA).

La conférencière principale de l'évènement était Paula Littlewood, directrice principale de la Washington State Bar Association. Pour replacer la discussion qui suit en contexte, Mme Littlewood a discuté des changements radicaux qui s'opèrent à l'heure actuelle dans le paysage juridique. Elle a notamment présenté l'évolution rapide de la technologie, les besoins et la nature des clients qui changent, le nouveau profil démographique de la profession juridique, les nouvelles structures d'entreprise et le contexte mondial en pleine transformation comme étant les principaux facteurs à l'origine de la vague de changements qui touchent le marché des services juridiques.



Paula Littlewood

Mme Littlewood a signalé que 50 % des consommateurs de la classe moyenne aux États-Unis ne retenaient pas les services d'un avocat lorsqu'ils avaient des problèmes juridiques; ils penchent plutôt pour les fournisseurs de services juridiques en ligne d'initiative personnelle, comme LegalZoom et Avvo. Elle a exhorté tous les acteurs de l'industrie juridique, y compris les organismes de réglementation et les facultés de droit, à innover, sous peine d'être laissés pour compte.

En outre, elle a abordé la nécessité de briser la structure compartimentée de la formation en droit qui sépare la vision des facultés, de la profession et de la formation continue en droit et de commencer à former divers types de juristes en vue de combler les lacunes en matière de services et de compétences juridiques. Au cours de sa présentation, elle a laissé entendre que les avocats du 21^e siècle doivent acquérir un vaste éventail de compétences diversifiées pour connaître un succès sur le plan professionnel.

Parmi ces aptitudes, on retrouve notamment le leadership, la maîtrise des différentes techniques, l'adoption d'une approche inclusive, le sens des affaires, la résolution de problème, l'habileté à communiquer et l'intérêt envers le bien-être des autres.

Mme Littlewood a fait référence à la récente étude de l'Institute for the Advancement of the American Legal System (IAALS) intitulée Foundations for Practice [Les bases de la profession], laquelle repose sur une vaste enquête auprès des membres de la profession juridique aux États-Unis. L'étude cerne les compétences et qualités (les « bases ») dont un avocat débutant a besoin pour réussir. Les dix principales bases dont les avocats ont besoin en sortant de la faculté relèvent de compétences professionnelles et de qualités personnelles plutôt que de compétences particulières à la profession juridique. Il s'agit notamment de préserver la confidentialité, d'accorder de l'importance à la ponctualité, de respecter ses engagements, de faire montre d'intégrité, d'être digne de confiance, de traiter les autres avec courtoisie et respect, de pratiquer l'écoute attentive, de donner suite rapidement à toute demande, d'agir avec diligence, d'observer une grande éthique professionnelle et de porter une attention particulière aux détails.

En tenant compte du cadre prospectif proposé par Mme Littlewood, les conférenciers ont exploré différentes questions d'intérêt pour les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes du Canada, dont le rôle de l'apprentissage par expérience dans la formation en droit, l'autochtonisation de la formation en droit et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Le premier jour de l'évènement, les membres de l'assistance ont participé activement à ces présentations et aux discussions qui ont suivi ainsi qu'à un provocant débat dans le cadre duquel on cherchait à trouver la réponse à la question « Les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes sont-ils prêts à affronter le changement? »

Le jour suivant, les participants à la conférence ont formé de petits groupes pour aborder les principaux thèmes de façon plus détaillée. Ces thèmes comprenaient notamment l'élaboration de réponses aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, les compétences à développer à l'avenir, l'apprentissage par expérience et l'enseignement clinique ainsi que la technologie et le virage numérique de la formation en droit. Les participants ont également discuté de la manière dont les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes peuvent favoriser le maintien d'une relation continue et collaborative qui reconnaît leur responsabilité commune en ce qui a trait à la formation en droit.

Thèmes qui ont émergé des discussions

Sept thèmes importants ont ressorti des réflexions collectives lors des discussions de groupe portant sur la formation en droit : la formation en droit sous forme de cheminement continu, la communication, l'établissement de relations et la réconciliation, la coordination et la collaboration, l'autonomie, la diversité, l'innovation et l'accès à la justice.

La formation en droit sous forme de cheminement continu

Un problème sous-jacent qui a fait surface à plus d'une reprise au cours de ces deux jours concernait notre fâcheuse tendance à envisager la formation en droit selon une structure compartimentée, qui sépare les facultés de droit, les ordres professionnels de juristes et la formation professionnelle continue. Certains participants ont remarqué que ce paradigme contribuait à accroître l'égoïsme de chaque groupe et à faire obstacle à l'approche de communication globale et aux efforts de collaboration entre les groupes en vue de résoudre un problème commun. Cette approche renforce également les stéréotypes, les malentendus et les idées fausses à propos des membres des autres groupes.

Le débat opposant les dirigeants du milieu de l'enseignement en droit à ceux des ordres professionnels de juristes a mis l'accent sur ce point. Il a permis de mettre en lumière l'idée que chaque groupe se fait des autres. Bien que les stéréotypes aient été intentionnellement exagérés pour faire passer le message, les participants ont sans contredit reconnu certaines de leurs propres fausses idées ou certains de leurs préjugés insérés dans les divertissants scénarios qui ont fait l'objet d'une dramatisation. Anéantir les compartiments

permet de franchir les obstacles à la communication et à la compréhension. Cette mesure rend également la coordination des efforts et la collaboration possible, le cas échéant. Elle pourrait aussi favoriser l'adoption de meilleures solutions, lesquelles reposeraient sur un plus large bassin de connaissances et d'expériences.

Revoir la formation initiale en droit dans les facultés, les processus d'admission au barreau et la formation ultérieure comme étant un processus continu correspond à la réalité, puisque ces étapes de la formation en droit sont effectivement interreliées. Ensemble, elles constituent le spectre des étapes formelles et informelles de l'apprentissage. Il a été souligné que le cheminement continu permet un apprentissage harmonieux et dynamique.

Par exemple, lors d'une discussion portant sur l'apprentissage par expérience dans la formation en droit et le moment opportun où il devrait avoir lieu selon le spectre, de nombreux participants ont souligné que ce type d'occasions devrait apparaître (et apparaît) à divers moments pendant le cheminement, soit à la faculté de droit, dans le cadre des programmes de formation professionnelle, pendant les stages, au cours des programmes de formation professionnelle continue et même pendant l'exercice de la profession. Comme la professeure Shauna Van Praagh l'a articulé, les compartiments devraient plutôt être perçus comme étant des « sphères perméables et autonomes ».

La communication, l'établissement de relations et la réconciliation

Similairement au fait que les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes ne peuvent se développer en tant que deux entités distinctes et non reliées, il est impossible de prendre de nouvelles mesures sans communiquer. La communication ouverte entre les ordres professionnels de juristes, les facultés de droit, les groupes autochtones et les autres parties prenantes du milieu de l'enseignement en droit est essentielle pour renforcer notre compréhension et nos capacités en vue de relever les défis qui sont à nos portes. Une communication efficace nécessite la mise en place d'une voie à cet effet, c'est pourquoi plusieurs participants ont abordé l'importance d'ériger des ponts entre les diverses parties prenantes ainsi qu'entre chaque individu afin de mieux se comprendre les uns les autres et de favoriser la collaboration.

Les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes ont déjà mis en place plusieurs canaux de communication qui leur permettent d'aborder les questions qui concernent la formation en droit. Certains membres des facultés de droit siègent à divers comités de la Fédération, dont le Comité d'agrément des programmes d'études en common law canadiens, le Comité d'examen de l'Exigence nationale et le Comité national sur les équivalences des diplômes de droit. D'autres membres de facultés de droit et de communautés autochtones siègent au Comité consultatif sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation de la Fédération. Un certain nombre de doyens font aussi partie de conseils et de comités d'ordres professionnels de juristes.

Un réseau de communication portant sur l'éthique juridique est déjà bien établi entre les membres du milieu universitaire en droit, des ordres professionnels de juristes et de la Fédération. L'information est partagée au moyen d'une liste de diffusion active (communément appelée « Listserv ») à l'attention d'une vaste communauté composée de membres de tous les groupes. Le milieu universitaire est consulté au sujet des modifications qui sont actuellement apportées au Code type de déontologie professionnelle de la Fédération. De plus, la Fédération participe à la programmation de la conférence annuelle de la CALE et, de concert avec l'ABC et la CALE, à l'organisation du forum annuel sur l'éthique juridique de l'ABC et de la Fédération. Les partenariats dans le domaine de l'éthique juridique constituent des exemples de relations qui pourraient être reproduites dans d'autres secteurs où les responsabilités et les intérêts des facultés de droit, des ordres professionnels de juristes et des autres groupes concernés convergent.

L'amélioration de la communication et l'établissement de relations a occupé une place considérable dans les présentations des panélistes et les discussions des ateliers portant sur l'autochtonisation de la

formation en droit, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et le processus de réconciliation.

Les participants ont convenu qu'il est irréaliste de présumer que la notion « d'établissement de dialogue » propre à un groupe revêt la même signification en contexte autochtone. Il est nécessaire d'établir des normes communes en matière de langues et d'échanger de l'information quant à la signification du mot culture et de l'expression compétences culturelles. Pour y parvenir, il faut discuter la question en profondeur et faire preuve d'un réel désir de comprendre l'autre.

La doyenne Angelique EagleWoman a présenté les principales compétences des étudiants de la faculté de droit de l'Université de Lakehead, lesquelles comprennent notamment la connaissance des protocoles pour travailler au sein des communautés et la compréhension des rassemblements culturels, de la signification des relations et des interactions interculturelles. Toutes ces compétences soulignent la primauté de la communication et de l'établissement de relations.



Doyenne Angelique EagleWoman



Koren Lightning-Earle

Koren Lightning-Earle, présidente de l'ABA, a insisté sur l'importance de nouer des relations dans le cadre du processus de réconciliation. Son message principal consistait à rappeler aux participants qu'il faut laisser une place considérable au droit autochtone en vue de développer les compétences culturelles et les normes nécessaires à la réconciliation. À cet effet, une communication claire et continue et des relations authentiques doivent voir le jour entre les groupes autochtones et non autochtones. Elle a signalé que l'ABA mettait actuellement l'accent sur la création de partenariats et l'établissement de relations en vue de favoriser la réconciliation. Plus particulièrement, l'ABA a collaboré avec le Barreau du Haut-Canada, la Commission canadienne des droits de la personne et la Cour fédérale.

On nous a également parlé du besoin d'être sincère et d'écouter sans intentions précises. Les participants ont discuté de la nécessité d'établir un équilibre entre les objectifs et les résultats souhaités de ces dialogues, et l'écoute et l'apprentissage au contact de pairs dans l'intérêt d'une compréhension et d'une confiance mutuelles. Dans son discours d'ouverture, Kanattio, membre de la communauté passamaquoddy propriétaire du territoire où la conférence s'est déroulée, a rappelé à l'assistance l'importance de réellement prendre le temps de tirer des connaissances des communautés autochtones.

Alors que les travaux sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation se poursuivent, la création de ponts entre les communautés autochtones et le milieu juridique en général sera essentielle à l'élaboration de réponses significatives aux recommandations de la Commission. Au cours de la conférence, des intervenants ont mentionné que certains ordres professionnels de juristes et certaines facultés de droit ont noué des liens avec les communautés autochtones en vue de solliciter des commentaires et de former des partenariats pour les assister dans l'élaboration de réponses aux appels à l'action.

Sur certains territoires, les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes ont déjà noué de solides liens ainsi que des relations de longue date. Dans quelques cas, le réseau inclut même des groupes autochtones. Ils ont mis en place des moyens pour partager l'information et réfléchir collectivement aux enjeux communs. Toutefois, ce type de relations n'existe pas dans tous les provinces et territoires où on retrouve une faculté de droit. collectivement aux enjeux communs. Toutefois, ce type de relations n'existe pas dans tous les provinces et territoires ou en retrouve une faculté de droit.

Nouer des relations contribue aussi à réparer celles mises à mal par le passé. Comme Kanattio a souhaité rappeler aux participants dès le début de la conférence, les expériences antérieures des Autochtones avec des avocats n'ont pas toujours été positives, les avocats doivent donc adopter une conduite prudente et responsable lorsqu'ils se rendent sur les réserves afin de discuter avec eux.

Il faut comprendre que nouer ou renouer des relations peut se révéler un processus lent et complexe qui ne doit toutefois pas être négligé si nous souhaitons aboutir à une véritable réconciliation avec les peuples autochtones et à l'établissement de partenariats durables entre les différentes parties prenantes du milieu de l'enseignement du droit. Un des objectifs centraux de la conférence consistait à amorcer un dialogue qui doit être poursuivi par les principales parties concernées bien après la fin de cette rencontre. D'autres occasions de dialogue tant formel qu'informel ont fait l'objet de discussions au cours de l'atelier qui se déroulait la deuxième journée, comme il est mentionné un peu plus loin dans ce résumé. Les participants ont convenu que nous devrions organiser des forums supplémentaires portant sur le partage permanent de l'information et d'idées au sujet de la formation en droit.

Coordination et collaboration

La nécessité de chercher des occasions de coordination des efforts et de collaboration est ressortie à maintes reprises et dans divers contextes au cours des présentations et des ateliers. Il a été souligné que nous étions tous ensemble dans cette situation, et qu'ensemble nous sommes mieux outillés. Il a également été mentionné que la collaboration signifie « le partage de l'information et des pratiques exemplaires », on parle donc de complémentarité plutôt que de concurrence.

Au courant du bilan de l'atelier portant sur l'apprentissage par expérience et l'enseignement clinique, certains ont signalé que les programmes d'enseignement clinique et les simulations mis en œuvre dans les facultés de droit et les programmes du barreau semblaient encourager l'adoption de comportements appropriés précis en vue de les évaluer, alors que d'autres compétences pourraient mieux convenir à certaines situations, selon le contexte. En outre, d'autres participants ont indiqué que plusieurs compétences pourraient bénéficier d'un effort collectif. Des conférences pratiques axées sur la technologie et les innovations quant à la conception des services juridiques ainsi que sur les enjeux commerciaux ont été citées en tant qu'exemples de projet potentiel de collaboration entre les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes. Similairement, lors de la discussion sur l'avenir des bibliothèques et le virage numérique de la formation en droit, des participants ont insisté sur le fait que tant les facultés de droit que les ordres professionnels de juristes avaient un rôle à jouer pour façonner l'avenir et que plus de discussions et de coordination des efforts seront requises à cet effet.

La collaboration était également perçue comme étant des plus importantes au sein de chaque domaine. Par exemple, une personne a suggéré que la manière dont un cours est donné dans une faculté de droit permet aux étudiants d'acquérir des compétences générales, mais que l'on devrait créer davantage d'occasions favorisant l'apprentissage mutualisé entre les professeurs auxiliaires et permanents.

D'autres occasions de collaboration et de coordination des efforts sont présentées dans la section intitulée « Occasions pour préparer ensemble la formation en droit » du présent résumé.

Autonomie

Un autre thème fréquent de la conférence était l'importance que revêt l'autonomie pour chaque groupe, bien qu'un bon nombre de parties concernées par une étape ou une autre de la formation en droit partagent les mêmes intérêts et préoccupations. Cette autonomie est renforcée par une surveillance étroite et rigoureuse de la gouvernance et de l'autorité accordées aux ordres professionnels de juristes et aux facultés de droit en vertu de la loi. En effet, le respect de chaque groupe envers l'autonomie des autres en ce qui a trait à la gouvernance et à la prise de décisions a été une valeur répétée à maintes reprises au cours des discussions.

Les participants ont convenu que même si les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes exercent des fonctions interreliées, leurs responsabilités et rôles respectifs sont foncièrement différents. Par exemple, seuls les ordres professionnels de juristes sont responsables de la réglementation de la profession juridique dans l'intérêt du public. Un participant a mentionné que les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes constituent deux types d'institutions publiques complètement distincts qui travaillent toutefois tous les deux au service des gens et partagent le même engagement envers la formation. Tant les ordres professionnels de juristes que les facultés de droit assurent des fonctions essentielles pour exercer un certain contrôle quant aux processus d'admission et d'agrément. Dans certains cas, ces fonctions sont nettement interreliées (par exemple, dans le cadre de son évaluation, un candidat au CNE peut être tenu de réaliser des études dans une faculté de droit canadienne). Il existe une riche diversité au sein des « sphères perméables et autonomes ». En outre, une personne a souligné l'importance d'engager des conversations ouvertes à propos des différences et de percevoir ces dernières comment étant des forces.

Diversité

Le besoin d'autonomie est étroitement lié à la notion de diversité : la diversité des parties prenantes et celle des interprétations et des approches à l'égard des programmes d'enseignement, de l'enseignement et des défis à venir. Les participants ont également abordé la manière dont la diversité est liée à l'inclusion et à l'égalité.

Les discussions de groupe ont porté sur les efforts mis de l'avant par les ordres professionnels de juristes et les facultés de droit pour intégrer les valeurs et les principes de la diversité dans leurs programmes et politiques et pour faire la promotion et favoriser des environnements qui reflètent leur engagement envers la diversité, l'équité, la justice et le respect. Au cours de la rencontre de deux jours, on a présenté aux participants diverses manières d'approfondir leurs connaissances au sujet du rapport entre le droit canadien et les ordres juridiques autochtones. De plus, la diversité a été au cœur des discussions portant sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, comme l'attestent les réponses variées récoltées auprès des facultés de droit et des ordres professionnels de juristes à ce jour.

On nous a également brossé un tableau des différentes manières dont les étudiants, peu importe l'étape d'apprentissage où ils sont rendus, peuvent expérimenter l'enseignement clinique en combinant la réflexion critique aux occasions de mettre leurs connaissances en pratique dans des conditions semblables à la réalité. Il existe également une grande diversité dans les ensembles de compétences que les étudiants possèdent lorsqu'ils sont admis à la faculté de droit ou qu'ils amorcent l'étape professionnelle de leur formation. Par exemple, certaines facultés de droit ont ajouté des formations axées sur l'acquisition de compétences dans leur offre de cours, mais ces formations ne sont pas obligatoires et ce ne sont pas tous les étudiants qui ont la chance d'en profiter. D'autres étudiants ont parfois eu l'occasion de développer davantage leurs compétences, que ce soit par leur éducation ou leur expérience de travail, ou d'avoir acquis d'importantes compétences en classe. Il a été mentionné qu'il est nécessaire de faire preuve de souplesse pour s'adapter aux différentes voies empruntées

par les étudiants, ce qui rend la coordination des activités entre les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes essentielle.

Innovation

En raison du paysage juridique en constante évolution et de la configuration du futur des plus incertaines, les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes ont élaboré des réponses créatives aux innombrables défis qu'ils ont relevés. On a invité les deux institutions à soumettre une courte vidéo chacune mettant en lumière une initiative visant à préparer les diplômés et avocats au marché du travail. Elles ont envoyé douze vidéos présentant des innovations touchant les domaines de la conception des programmes scolaires, de l'enseignement, de l'enseignement clinique, de l'accès à la justice, de l'appui aux avocats dans l'exercice de leur pratique ainsi que des initiatives effleurant le droit substantiel, dont la restauration du droit autochtone.

Ces vidéos représentaient qu'une infime partie des nombreuses nouvelles initiatives et approches mises en œuvre dans les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes. Un lien vers les vidéos présentées dans le cadre de la conférence est disponible sur le site Intranet de la Fédération.

Le Groupe d'action sur l'accès à la justice (TAG) du Barreau du Haut-Canada a été mis en lumière dans une vidéo. Le TAG est une initiative qui offre des solutions aux sérieux défis que pose l'accès à la justice en Ontario en facilitant la collaboration entre les parties prenantes à l'échelle institutionnelle, politique et communautaire.

La vidéo de la faculté de droit Schulich de l'Université Dalhousie présentait des conférences précurseurs, dont la première conférence canadienne portant sur le droit alimentaire, intitulée The Future of Food Law and Policy in Canada, ainsi que la première conférence portant sur la législation, les politiques,

l'éthique et la pratique en matière de fin de vie, soit la Conference on End of Life Law, Ethics, Policy & Practice. Ces deux conférences incluaient des champs multidisciplinaires ainsi que de nombreux secteurs. La conférence portant sur la fin de vie était également multinationale. Comme un professeur apparaissant dans la vidéo a expliqué, les conférences comme celles-ci sont profitables aux étudiants en droit, puisqu'elles poussent les membres des facultés à réfléchir de façon critique à l'échelle disciplinaire, intersectorielle et interdisciplinaire.

Une vidéo présentait le département Indigenous Law Research Unit de la faculté de droit de l'Université de Victoria, lequel a pour objectif d'entraîner le retour et la restauration des lois autochtones. Des membres de la faculté et des étudiants ont discuté de la signification du droit autochtone et de son origine. Ils ont également partagé leurs réflexions au sujet du processus d'appui aux travaux des communautés et des peuples autochtones visant à articuler leurs propres principes et procédés juridiques.

En 2016, l'Université de l'Alberta a converti son cours obligatoire intitulé Foundations of Law en un cours intensif de deux semaines suivi par tous les étudiants de première année.

En plus de présenter les bases du droit, du système juridique canadien et des principes juridiques fondamentaux, le programme a été étoffé pour inclure une section intensive sur les agressions sexuelles et une analyse des traditions juridiques autochtones au Canada.



De la vidéo reçue du Groupe d'action sur l'accès à la justice (TAG) du Barreau du Haut-Canada



De la vidéo « Indigenous Law: Tough Questions » (Questions épineuses en matière de droit autochtone) par l'unité de recherche en droit autochtone de la faculté de droit de l'Université de Victoria

Les participants de la conférence ont également eu la chance d'entendre parler au cours de la vidéo de l'exercice des couvertures de Kairos qui a été mis sur pied dans le cadre du cours Foundations of Law. Cet exercice des plus efficaces guide les participants à travers des centaines d'années en relatant l'histoire des Autochtones et des Canadiens en plus de mettre en lumière les répercussions du droit, de la législation et des politiques sur la vie des Autochtones au Canada.

Le Barreau du Québec a brossé le tableau de deux projets qu'il a mis en œuvre, soit un projet portant sur la révision de la méthode de tarification actuelle, soit à l'heure, en vue de répondre aux besoins changeants de la population et le projet pilote de l'École du Barreau, la Web-pro école. En s'inscrivant à la Web-pro école, les étudiants (et les avocats en exercice) peuvent suivre des cours par l'entremise d'un portail virtuel.

La Law Society of Alberta a présenté son initiative Responsible Lawyer Office Visit Program. Ce programme vient en appui aux avocats dans l'exercice de leur pratique. Ainsi, un membre de cet ordre professionnel de juristes se rend au bureau d'un avocat en vue de lui fournir de précieux conseils et un soutien en matière de pratique responsable et de conformité au code. Ce programme a reçu un accueil très favorable parmi les avocats de l'Alberta.

Une autre vidéo a exposé le nouveau programme de préparation en ligne à l'examen du Comité national sur les équivalences des diplômes de droit (CNE), le Online NCA Exam Prep Program, mis sur pied dans le cadre du Osgoode Professional Development Program. Le programme fournit des directives à propos des cinq sujets obligatoires de l'examen du CNE : les fondements du droit canadien, le droit constitutionnel canadien, le droit administratif canadien, le droit criminel canadien et la responsabilité professionnelle. Les personnes inscrites au programme reçoivent une vidéo contenant lesdites directives de la part des professeurs de la faculté de droit Osgoode Hall, ont accès à des ressources en ligne et ont même la possibilité de communiquer avec d'autres candidats à l'examen du CNE et des chargés de cours par l'entremise d'une plateforme en ligne.

À l'occasion des délibérations concernant les compétences que les nouveaux avocats devraient acquérir pour exercer la profession, un bon nombre de participants ont souligné le besoin de mettre davantage l'accent sur les compétences générales (p. ex., l'intelligence émotionnelle, le leadership, le travail d'équipe, la résilience), le professionnalisme et les compétences en gestion (p. ex., la gestion du temps, l'habileté à communiquer, la gestion du stress et le sens des affaires).

La discussion portant sur les compétences a permis de mettre en relief l'importance d'établir des cadres pour les normes régissant tant la pratique du droit à l'heure actuelle, que la manière dont elle évolue. En d'autres mots, les compétences à acquérir ne devraient pas s'inscrire dans la réalité d'aujourd'hui, mais plutôt refléter les voies que les nouveaux diplômés devront emprunter afin d'être préparés à la réalité de demain. Les participants ont convenu de manière générale qu'il serait utile de revoir les compétences qui apparaissent dans le Profil national des compétences et l'Exigence nationale, mais qu'il faut faire preuve de souplesse quant à la manière dont ces compétences sont mises en pratique.



De la vidéo de l'Université de l'Alberta qui montre le « Kairos Blanket Exercise » (L'exercice sur les couvertures) faisant partie du cours sur les fondements du droit à la faculté de droit

Accès à la justice

Les discussions de la conférence ont clairement démontré que l'accès à la justice constituait une préoccupation majeure pour les ordres professionnels de juristes, les facultés de droit, les communautés autochtones et tous les groupes qui ont assisté à l'évènement. Une discussion sur la formation en droit au Canada serait des plus futiles si l'on ne reconnaissait pas les profondes lacunes qui existent à l'heure actuelle dans le système juridique canadien et que l'on ne prenait pas le temps de les souligner.

L'accès à la justice constituait l'assise de la majorité des thèmes abordés au cours de la conférence. Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, l'autochtonisation de la formation en droit, l'évolution des bibliothèques physiques traditionnelles, l'apprentissage par expérience et le besoin des étudiants en droit et des nouveaux avocats d'acquérir des compétences essentielles (connaissances, aptitudes et valeurs) pour exercer la profession de nos jours sont tous des éléments directement liés au besoin d'assurer aux Canadiens un accès à des services juridiques et à la justice.

Occasions pour préparer ensemble la formation en droit

On a invité les participants à la conférence à discuter d'occasions de communication et de collaboration, des procédés et des infrastructures à mettre en place pour favoriser de telles occasions et des obstacles potentiels à la tenue de ces activités.

Un thème récurrent était le besoin d'offrir en permanence des occasions de pollinisation croisée des idées entre les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes, qu'elles soient formelles ou informelles. Un participant a mentionné que ces occasions devraient se dérouler aux échelles locale et nationale et solliciter la participation d'un grand nombre d'Autochtones à la conception de l'activité ainsi qu'au dialogue en soi. La mise en place d'un réseau national semblait particulièrement importante pour les territoires où il n'y a pas de faculté de droit et pour lesquels l'accès à la justice constitue une plus grande source de préoccupation.

À l'échelle nationale, par exemple, la Fédération, le Conseil des doyens et des doyennes des facultés de droit du Canada (CDFDC), l'Association canadienne pour l'enseignement clinique du droit (ACECD), l'Association canadienne des professeurs de droit (ACPD) et l'Association des professeurs et professeurs de droit du Québec (APDQ) pourraient se réunir de manière régulière ou établir des processus formels de partage d'information. Un autre participant a suggéré que les canaux de communication existants entre les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes, par exemple, le Comité d'agrément des programmes d'études en common law canadiens, pourraient jouer un rôle clé dans la promotion d'un dialogue national entre les acteurs du milieu de l'enseignement et ceux de la Fédération.

Les ordres professionnels de juristes ont été mis au défi d'assumer un rôle de premier plan dans la construction de ponts en s'assurant que des membres du milieu de l'enseignement siègent à leurs conseils ou à leurs principaux comités relatifs à la formation en droit, s'ils n'en font pas déjà partie. De manière similaire, les facultés de droit pourraient inviter les dirigeants des ordres professionnels de juristes à rejoindre leurs conseils ou d'autres associations de l'université en vue de fournir des conseils aux membres auxiliaires du corps professoral à propos du programme d'enseignement.

En plus des ponts formels, d'autres occasions de communication informelle ont fait l'objet de discussions, notamment la formation de groupes de travail portant sur un enjeu précis, la conception de webinaires, l'organisation de téléconférences et la création d'un portail pour partager certaines ressources et indiquer les pratiques exemplaires. D'autres personnes ont également suggéré que chaque institution assiste aux conférences de l'autre, que l'on mette sur pied de nouvelles conférences (p. ex., un forum annuel portant sur la formation en droit) et que l'on établisse un comité permanent. On a également constaté le besoin de tenir compte des parties prenantes supplémentaires qui devraient être invitées à participer à tout événement ou rencontre à venir, par exemple, les étudiants en droit, les enseignants des programmes de formation professionnelle continue et les autres organisations ayant un intérêt envers la formation en droit. Les rencontres en personne semblaient importantes pour certains, sans toutefois constituer la seule option. Une personne a en outre mentionné que la mise en place d'une trousse d'options serait nécessaire pour s'adapter à la diversité qui existe à l'échelle nationale.

Un certain nombre d'obstacles à l'avancement ont été cernés, dont les préjugés que l'on entretient les uns sur les autres, les stéréotypes, la méfiance et la peur de la perte d'autonomie. La communication et l'approfondissement du dialogue constituaient les principales solutions mentionnées en vue de surmonter ces obstacles. En outre, les participants semblaient convenir qu'une discussion ouverte entre les membres des facultés de droit, les ordres professionnels de juristes et les communautés autochtones serait la première étape pour déterminer la manière dont nous devrions réagir face aux défis à venir et nous assurer que nous évoluons dans la bonne direction.

Conclusion

La conférence offrait l'occasion de prendre du recul par rapport à la formation en droit et d'y réfléchir en tenant compte des changements qui façonnent l'avenir des services juridiques et, par conséquent, des programmes de formation qui préparent l'avenir des avocats et des notaires du Québec. La présentation d'un vaste éventail de programmes de formation en droit a permis aux participants de sortir de leur compartiment respectif et de faire le point sur la manière dont chaque pièce du casse-tête de la formation s'emboîte. Les participants ont cerné les synergies, les sujets de commun intérêt et les domaines de spécificité de chaque groupe.

La tendance favorisant une approche globale dans la formation en droit est mise en relief dans la conférence annuelle de 2017 de l'ACECD et l'ACPD, qui a pour thème « les diverses aptitudes d'un avocat bien formé et la formation continue en droit ». La notion de processus continu est également clairement présentée dans le Dialogue sur l'accès à la profession du Barreau du Haut-Canada, qui met l'accent sur la continuité entre la formation d'un avocat et l'acquisition de compétences ainsi que sur la manière dont le processus d'agrément s'inscrit dans cette continuité.

La conférence a permis de déterminer qu'il est utile de se rassembler pour échanger de l'information ainsi que différentes perspectives et idées. Le dialogue sur la formation en droit nous a permis de mieux comprendre le rôle de chacun ainsi que les défis d'ordre environnemental. Le groupe est parvenu à un consensus sur le fait que nous devons approfondir cette discussion et saisir toutes les occasions pour favoriser un dialogue continu.

Le présent résumé met en lumière quelques-uns des propos et thèmes abordés dans le cadre de l'évènement, en plus de certaines idées visant à poursuivre la discussion. Il ne s'agit pas d'un état détaillé de toutes les décisions prises, mais plutôt d'un point de départ pour approfondir la réflexion ainsi que la discussion portant sur les enjeux et possibilités qui se présentent à nous en tant que professeurs en droit et leur analyse.

Le présent résumé inclut un bon nombre d'idées afin de veiller à ce que les facultés de droit et les ordres professionnels de juristes continuent à communiquer. Nous invitons toutes les parties prenantes à prendre des mesures proactives en vue de saisir des occasions à cet effet et nous prévoyons approfondir la discussion sur la formation en droit.